Reçu en préfecture le 06/10/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DI Publié le 4/10/2025

DU CONSEIL MUNIC ID: 095-219506128-20250929-DEL30092025-DE

N° 30.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, ne s'est pas réuni pour défaut de quorum au sens de l'article L2121-17 du CGCT. La séance a été reportée au vingt-neuf septembre 2025 à vingt heures trente et s'est tenue dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire

Date de convocation: 25 septembre 2025

Etaient présents :

Date d'affichage: 25 septembre 2025

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS.

Nombre de conseillers:

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués,

En exercice: 26

Monsieur JANIVEL, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Monsieur LUNAZZI,

Présents: 19 Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux.

Votants: 24

Formant la majorité des membres en exercice

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur LUNAZZI Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

## Absentes excusées :

Madame AMBERT Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC et Monsieur SAINTE BEUVE

Décision Modificative du Budget Prévisionnel 2025

## **RAPPORTEUR:** Madame Sonia DE OLIVEIRA

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

VU la délibération n° 11.03.2025 du 24 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour tenir compte des dépenses imprévues ou urgentes, des recettes nouvelles ou de modifications de prévisions initiales, et de réajustements comptables ou opérationnels ;

ID: 095-219506128-20250929-DEL30092025-DE



ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ DECIDE de procéder aux transferts suivants :
  - Virement du chap./011 au chap./012 de 100.000€ Un virement est proposé afin de réalimenter les crédits destinés aux dépenses du personnel, pour permettre le mandatement des payes suite à la mise en place du RIFSEEP, le recrutement d'une nouvelle Atsem pour l'école Samuel Paty et d'un vidéo opérateur pour le CSU.
  - Virement du chap./011 au chap./014 de 42.105€ Un approvisionnement de 42 105€ est nécessaire, car le reversement fiscal attendu est de 72 105€, alors que seulement 30.000 € avait été inscrit au budget prévisionnel.
  - Chapitre/21 dépenses et recettes. Une régularisation de 175 488.76€ en dépense et en recette est effectuée : la facture ENTRA avait été initialement imputée en marché alors qu'il s'agit d'une facture hors marché.
- ⇒ AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les opérations d'écritures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2025

Le Maire Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.